
**FORMULAIRE RELATIF A L'APPEL A PROJETS
COUP DE POUCE AUX JEUNES TALENTS**

Pour que la demande soit recevable :

- Le projet doit être initié dans l'année du lancement de l'appel.
- Le demandeur doit être domicilié dans une des communes du territoire de la Province de Namur et en cas de participation collective, la majorité des participants doivent aussi y résider.
- Le projet ne peut concerner les jeunes artistes ayant terminé leur cursus et visant un perfectionnement auprès de maîtres spécialisés, d'ateliers ou d'écoles spécifiques.
- Le dossier de candidature doit être envoyé, dans les 3 mois à dater de la publication du présent appel, au Directeur général (Province de Namur – Place Saint-Aubain, 2 à 5000 Namur) et doit comprendre :
 - le curriculum vitae du candidat ;
 - le relevé exhaustif de son parcours artistique ;
 - la motivation ;
 - le budget global annuel affecté à la poursuite de sa discipline ;
 - le projet auquel sera dédié l'encouragement financier perçu.

1. DEMANDEUR

- 1.1. Dénomination complète :
- 1.2. Adresse :
- 1.3. Téléphone :
- 1.4. Courriel :
- 1.5. Personne de contact :
- 1.6. Coordonnées de la personne de contact :
- 1.7. Compte bancaire : IBAN : BIC :
- 1.8. Bénéficiez-vous d'un contrat de gestion, d'un contrat-programme, d'une convention auprès d'un organisme public ? Précisez.
- 1.9. Bénéficiez-vous d'une autre forme de subside ou de sponsoring ? Précisez

2. DOCUMENTS À JOINDRE

- 2.1. Un curriculum vitae.
- 2.2 Le budget prévisionnel du projet, en dépenses et en recettes (y compris les aides sollicitées par les villes et/ou Communes et autres pouvoirs publics ou parapublics), en mentionnant le subside attendu de la Province de Namur.

3. ACTIVITÉ POUR LAQUELLE UNE SUBVENTION EST DEMANDÉE

- 3.1. Quel est le concept du projet ? Décrivez-le complètement, avec ses objectifs, sans recourir à des annexes.

.....

.....

.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.2. Le projet répond-t-il à un ou plusieurs objectif(s) suivant(s) ? Cochez et développez pour chaque objectif.

- Permettre le développement artistique des jeunes, quelles que soient leur origine sociale ou culturelle.
- Valoriser et concrétiser un projet artistique individuel.
- Inciter à la créativité.
- Faciliter l'émergence de nouveaux talents sur le territoire de la province de Namur.

Développement :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.3. Quel est le degré d'investissement personnel dans la discipline concernée ? Développez.

.....
.....
.....
.....

3.4. En quoi le développement artistique du candidat est-il entravé pour des raisons financières ?

.....
.....
.....
.....



Date :

Noms et Signature :